

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

Compte rendu de la réunion du 2 mars 2023

Lieu : visioconférence	Heure : 9h30	Compte rendu approuvé le 25 mai 2023
------------------------	--------------	--------------------------------------

Documents préparatoires transmis préalablement sur la plate-forme Osmose :

- Projet de plan de gestion de la RNN Sainte-Victoire ;
- Dossier de demande de dérogation « espèces protégées » : création d'un parc PV sur la commune d'Oze (05) et projet d'avis ;
- Dossier de demande de dérogation « espèces protégées » : protection du littoral à Menton (06) et projet d'avis ;
- Dossier de demande de dérogation « espèces protégées » : Val'tram – création d'une ligne de tramway Aubagne/ La Bouilladisse (13) et projet d'avis ;
- Proposition de liste d'espèces déterminantes ZNIEFF pour les mollusques et les coléoptères ;
- Dossier de création d'un arrêté de protection de biotope au Vallon Saint André (Auzet, 04).

Documents préparatoires transmis préalablement sur la plate-forme Osmose :

- Projet de plan de gestion de la RNN Sainte-Victoire ;
- Dossier de demande de dérogation « espèces protégées » : création d'un parc PV sur la commune d'Oze (05) et projet d'avis ;
- Dossier de demande de dérogation « espèces protégées » : protection du littoral à Menton (06) et projet d'avis ;
- Dossier de demande de dérogation « espèces protégées » : Val'tram – création d'une ligne de tramway Aubagne/ La Bouilladisse (13) et projet d'avis ;
- Proposition de liste d'espèces déterminantes ZNIEFF pour les mollusques et les coléoptères ;
- Dossier de création d'un arrêté de protection de biotope au Vallon Saint André (Auzet, 04).
- Actualités régionales et nationales ;
- Information sur la carrière Borie à Aubagne, suite à une autosaisine du CSRPN.

PERSONNES PRÉSENTES

Membres titulaires du CSRPN :

- Présent(e)s : 17 ;
- Excusé(e)s : 9 ;
- Mandats : 2.

Quorum atteint.

Expert(e)s associé(e)s du CSRPN :

- Présents : 0.

Représentant(e)s de l'État et de la Région :

- État : 3 (hors intervenants) ;
- Région : 1.

Rapporteurs / invité(e)s :

- 10 personnes (3 structures).

1. Vie du conseil

1.1. Validation du compte rendu de la séance précédente et des avis

Le CSRPN valide le compte rendu de la dernière séance du CSRPN du 15 décembre 2022.

1.2. Désignation d'un vice-président

Gilles CHEYLAN est élu vice-président à l'unanimité.

1.3. Représentations du conseil dans des instances externes

Les membres font notamment état de leur participation aux réunions suivantes :

- réunion du comité de suivi du site de compensation « Cossure » :

Patrick GRILLAS représentait le CSRPN lors de la dernière réunion du comité de suivi du site de compensation « Cossure », pour la gestion duquel la CDC-Biodiversité est agréée. La CDC-Biodiversité a fait part de sa volonté que le site puisse conserver sa vocation naturelle à long terme, au-delà de la seule période d'agrément.

- réunion CSRPN/CNPN du 4 janvier 2023 - auto-saisine du CNPN sur le développement du photovoltaïque :

Patrick GRILLAS représentait le CSRPN PACA lors de cette réunion conjointe des membres du CNPN et des CSRPN. Ce groupe de travail commun CSRPN-CNPN a été mis en place en 2020 à la suite de la nouvelle répartition des projets entre ces deux conseils scientifiques. L'objectif principal de la réunion était de discuter d'une autosaisine conjointe sur le développement du photovoltaïque. Deux positions distinctes ont été présentées, la réalisation préalable d'un travail d'analyse de la situation du photovoltaïque, alimenté par les situations régionales et donc une participation importante des CSRPN ou bien un positionnement rapide sans attendre le travail d'analyse, les éléments existants étant déjà importants. Deux études ont notamment été mentionnées (LPO 2021, FRB 2019).

Globalement, il apparaît nécessaire que ce groupe de travail commun CNPN/CSRPN puisse se réunir plus souvent afin de favoriser les échanges d'information entre les 2 instances et une plus grande homogénéité de leur travail. Les CSRPN peuvent être représentés par 2 personnes (pour le CSRPN PACA : Patrick Grillas et Gilles Cheylan).

Il est en outre rappelé que le CSRPN PACA s'est déjà positionné sur la problématique du développement des ENR. Il pourra se saisir des travaux à venir (zone d'accélération de l'énergie éolienne).

- COPIL Natura 2000 du site Sainte Victoire :

Gilles CHEYLAN représentait le CSRPN lors de ce COPIL le 16 décembre 2022.

Par ailleurs, la DREAL fait état du lancement d'un groupe de travail (GT) national, sur l'articulation entre la mise en œuvre de travaux forestiers et les actions de préservation de la biodiversité. Ce GT a été mis en place à la demande des forestiers, par les ministres chargés de l'environnement et de la forêt ; il associe des représentants de la profession forestière, des ONG, des services de l'État et de ses établissements publics. Son objectif est de formuler, dans un calendrier contraint (d'ici fin avril), des propositions visant à mieux concilier les enjeux de préservation de la biodiversité et de gestion forestière (dont les Obligations Légales de Débroussaillage - OLD). Cette problématique est particulièrement prégnante en PACA (dans le Var notamment), et concerne également les activités agricoles.

Il est fait le constat, par le CSRPN, que les CBN pourraient être associés aux réflexions menées dans le cadre de ce GT national, et qu'une meilleure coordination entre les orientations nationales/régionales est attendue sur ce sujet important en PACA, notamment en terme de réalisation des OLD.

Enfin, certaines membres du CSRPN expriment leur préoccupation au sujet de la réalisation de travaux de débroussaillages menés actuellement, particulièrement impactants (période sensible pour la faune) – le cas de tels travaux au sein de la ZPS de Lançon est cité.

1.4. Bilan des avis des experts délégués

En raison de l'absence de Lysa Laviolle, la DREAL n'est pas en mesure de présenter un bilan des derniers avis. Elle remercie cependant les membres du CSRPN pour la qualité de leur avis, et pour le respect des délais réglementaires : ces avis sont particulièrement utiles aux maîtres d'ouvrage car ils leur permettent d'améliorer les dossiers.

En ce qui concerne les demandes de dérogation à la protection des espèces, la DREAL indique que depuis 2017, le nombre de dossiers traités par le CNPN et le CSRPN PACA a globalement doublé ; seulement 5 % ont fait l'objet d'un rejet ou retrait de dossier, sur près de 40 % d'avis défavorables, motivés par une séquence ERC insuffisante.

1.5. Validation d'une modification du règlement intérieur du CSRPN

La DREAL présente des propositions d'ajustement du règlement intérieur, notamment en matière de production d'avis sur des demandes de dérogation à la protection des espèces relevant d'affaires non courantes, afin de préciser les modalités de recours à la dématérialisation (sur proposition du président du CSRPN, en cas d'urgence ou sur des dossiers de moindre enjeu environnemental).

Le CSRPN valide la modification proposée pour le règlement intérieur. Le règlement intérieur modifié sera publié sur le site internet de la DREAL.

2. Nouveau plan de gestion de la RNN Sainte-Victoire

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône présente le nouveau plan de gestion de la RNN Sainte Victoire, dont il est gestionnaire.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN voté en séance sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : **Avis 2023-01 : RÉSERVE NATURELLE – Plan de gestion de la RNN Sainte-Victoire.**

3. Demande de dérogation « espèces protégées » : projet de parc photovoltaïque sur la commune d'Oze (05)

Le dossier est rapporté en séance après examen en groupe de travail « espèces et habitats » du 2 février 2023.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN voté en séance sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : **Avis 2023-02 : DÉROGATION – Création d'un parc photovoltaïque à Oze.**

4. Demande de dérogation « espèces protégées » : protection du littoral à Menton (06)

Le dossier est rapporté en séance après examen en groupe de travail « espèces et habitats » du 2 février 2023.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN voté en séance sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : **Avis 2023-03 : DÉROGATION – Protection du littoral à Menton.**

5. Demande de dérogation « espèces protégées » : Val'tram – création d'une ligne de tramway Aubagne/ La Bouilladisse (13)

Le dossier est rapporté en séance après examen en groupe de travail « espèces et habitats » du 2 février 2023.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN voté en séance sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : **Avis 2023-04 : DÉROGATION – Val'tram – création d'une ligne de tramway Aubagne/ La Bouilladisse (13).**

6. Actualisation des ZNIEFF

Le CEN PACA présente, pour avis, la liste des espèces de mollusques et de coléoptères remarquables/déterminantes pour la désignation des ZNIEFF.

Synthèse des échanges :

Il serait intéressant et utile de disposer de documents de synthèse sur les espèces concernées, avec cartes et photos (données biogéographiques sur chaque taxon, données écologiques), notamment pour les non-spécialistes.

Concernant les coléoptères, seules 10 familles ont été analysées ici pour le moment. Les autres familles feront l'objet de réflexions ultérieures.

Les deux listes sont validées à l'unanimité*.

Par ailleurs, le CEN PACA présente une mise à jour en continu sur une ZNIEFF des Alpes Maritimes (ZNIEFF 930020448) afin qu'elle passe de type 2 à type 1.

Cette modification est validée par le CSRPN à l'unanimité*.

* Gilles Cheylan, membre du CEN PACA, n'a pas pris part au vote.

7. Programme de travail lié à l'habilitation de SILENE

Le CEN PACA présente le travail lié à l'habilitation de SILENE, notamment en ce qui concerne la définition des données sensibles.

Le prochain GT « connaissance », prévu le 5 avril prochain, sera consacré à la méthodologie de définition des données sensibles.

8. Projet d'APPB-HN du Vallon Saint André à Auzet

Le dossier est présenté en séance.

Le CSRPN étant saisi pour avis, le rappel du contexte, la synthèse des discussions et l'avis du CSRPN voté en séance sont réunis dans le document annexé au présent compte rendu : **Avis 2023-05 : ESPACES – Création d'un APPB au Vallon Saint-André à Auzet.**

9. Loi accélération des énergies renouvelables

La DREAL PACA (unité en charge des énergies renouvelables) présente la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 (cf. support de présentation).

Synthèse des échanges :

Les échanges ont notamment porté sur les dispositions relatives aux critères de définition des zones d'accélération (prise en compte des aires d'adhésion des parcs nationaux, des projets d'aires protégées figurant dans le plan régional d'actions 2022-2024), et à la composition du « comité de projet », et ont permis d'évoquer la notion de solidarité entre communes, la place de la biomasse énergie dans les énergies renouvelables, ou encore la prise en compte de l'objectif « zéro artificialisation nette ». La DREAL précise que plusieurs décrets d'application viendront préciser certaines de ces dispositions.

Le CSRPN s'interroge sur la transcription des objectifs de développement des ENR en terme de surfaces à mobiliser (en Allemagne, cette évaluation montre qu'il conviendrait de dédier 2 % du territoire aux projets ENR). La DREAL indique que de nombreuses études sont disponibles sur ce sujet, dont la dernière qui montre que les friches disponibles ne sont pas suffisantes pour répondre aux objectifs nationaux. Une accélération est constatée sur les aménagements de surfaces de parkings ou les toitures, mais vu l'urgence, il est nécessaire de faire appel aussi aux espaces naturels/ agricoles.

Concernant l'objectif « Zéro artificialisation nette », la DREAL mentionne qu'un décret devrait permettre de considérer que les zones faisant l'objet de projets PV ne seraient pas comptabilisées comme surfaces artificialisées dans certains cas. Le CSRPN regrette la forte pression exercée par les élus pour remettre en cause les principes de l'objectif « Zéro Artificialisation Nette ».

Le CSRPN constate que la possibilité de déroger aux débits réservés offerte par la loi illustre l'absence de prise de conscience politique du rôle fonctionnel indispensable des écoulements naturels des eaux dans les grands équilibres atmosphériques planétaires ; les grands cours d'eau au niveau mondial sont déjà en déprise d'oxygénation naturelle, ils risquent de devenir, dans certains cas, émetteurs des gaz à effets de serre et/ou toxiques.

10. Actualités régionales

La DREAL présente quelques actualités régionales dans le domaine de l'environnement (validation du plan régional d'actions 2022-2024 en faveur des aires protégées, mise en œuvre du fonds vert, etc).

La Région présente également ses actualités. En particulier, en 2022, la Région a voté un soutien pour l'investigation de plusieurs projets de RNR : ces investigations montrent le dynamisme de cet outil de protection des espaces naturels et le fait que les services régionaux continuent d'œuvrer sur l'atteinte des 10 % de protection forte de la Stratégie Nationale en faveur des Aires Protégées 2020-2030.

Plus précisément, plusieurs projets d'extension ou de création de RNR sont à l'étude, il s'agit :

- de l'extension de la RNR des Gorges de Daluis (l'étude et l'animation foncière pour la mise en place d'un périmètre de protection, portées par la LPO et la communauté de communes Alpes d'Azur, sont en cours) ;
- d'un projet de RNR sur le secteur du Chenaillet, sur les communes de Cervières et de Montgenèvre, porté par la communauté de communes du Briançonnais ;
- d'un projet de RNR marine dans le golfe de Beauduc, pour la préservation des fonds sableux, porté par le PNR de Camargue ;
- d'un projet de RNR sur la Combe de l'Ermitage à Villes-sur-Auzon, porté par le PNR Mont-Ventoux ;
- d'un projet (validé récemment par le comité consultatif le 2 février) d'extension de la RNR de la Tour du Valat sur le secteur de Giraud Nord pour 270 ha.

La Région poursuit également son soutien aux projets lancés en 2021 :

- projet de RNR sur le secteur des marais de Raphèle-lès-Arles (prés humides, marais, tourbières et boisements) porté par l'association des Amis des marais du Vigueirat ;
- projet de RNR « multi-gîtes à chiroptères » porté par le GCP ;
- projet de RNR sur les Baronnie orientales portée par le CEN, relatif aux vieux bois de feuillus favorables au pique-prune.

11. Auto-saisine sur la carrière Borie

Suite à une autosaisine du CSRPN lors de la séance du 15 décembre 2022, relative au projet de l'entreprise Bronzo sur le site de l'ex-carrière Borie à Aubagne, la DREAL partage les informations disponibles. Elle indique notamment qu'aucune demande administrative concernant un projet de création d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) et de réaménagement paysager, n'a, à ce stade, été déposée auprès des services de l'État.

Clôture de la séance

Le président remercie les membres de leur participation et clôture la séance.

La prochaine réunion est prévue le 25 mai 2023, en visio-conférence.

Le président lève la séance à 16h30.

Secrétaire de séance : DREAL PACA

Président du CSRPN :



Patrick Grillas